

NATIONAL ENERGY BOARD**REQUEST FOR COMMENTS ON SCOPE OF ENVIRONMENTAL ASSESSMENT***Souris Valley Pipeline Limited — Souris Project*

The National Energy Board (the "Board") has received an application dated October 10, 1997, pursuant to Part III of the *National Energy Board Act*, from Souris Valley Pipeline Limited ("Souris"). Souris is requesting a Certificate of Public Convenience and Necessity for the proposed construction and operation of a 61 km, 324 mm diameter pipeline extending from the international border, at a location approximately 25 km southwest of Estevan, Saskatchewan, to the terminus approximately 3.2 km northeast of Goodwater, Saskatchewan. The pipeline would transport carbon dioxide CO₂ from the proposed Dakota Gasification Company CO₂ Pipeline Project in North Dakota to the existing Weyburn oil field where it will be used by oil field operators for enhanced oil recovery in oil reservoirs.

The pipeline would have an initial capacity of up to 2.7 million cubic metres per day and a maximum operating pressure of approximately 15 000 kPa, and is scheduled to be completed in the fall of 1999 and subsequently put in operation in December 1999. The capital cost of the project is estimated at \$13.67 million.

At this stage, the Board is requesting comments from the public and federal departments on a draft scope of environmental assessment for the Souris Project. This draft scope is based on the Board's Guidelines for Filing Requirements.

An information package containing the draft scope of environmental assessment and relevant background material may be obtained by contacting Mary Lou Scharf by telephone at either (403) 299-3988 or 1-800-899-1265, by facsimile at (403) 292-5503, by Internet electronic mail at schamary@neb.gc.ca, or by regular mail at the following address: M. L. Mantha, Secretary, National Energy Board, 311 Sixth Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 3H2, (403) 292-5503 (Facsimile). Copies are also available through the Board's library.

As explained at greater length in the package, the scoping exercise involves a determination of the scope of the project, the factors to be assessed and the scope of those factors. The final scoping determinations made after the receipt of comments will provide a framework for the environmental assessment of the Souris Project.

Written comments on the draft scope are to be filed with the Secretary by December 15, 1997.

M. L. MANTHA
Secretary

[49-1-o]

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**APPEL DE COMMENTAIRES SUR LA PORTÉE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE***Projet Souris de Souris Valley Pipeline Limited*

L'Office national de l'énergie (l'« Office ») a reçu une demande, datée du 10 octobre 1997, aux termes de la partie III de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, de la compagnie Souris Valley Pipeline Limited (« Souris »). Souris sollicite un certificat d'utilité publique pour la construction et l'exploitation d'un pipeline d'une longueur de 61 km et d'un diamètre de 324 mm qui s'étendrait de la frontière internationale, à un endroit situé à environ 25 km au sud-ouest d'Estevan, en Saskatchewan, jusqu'au terminus se trouvant à environ 3,2 km au nord-est de Goodwater, en Saskatchewan. Le pipeline transporterait du dioxyde de carbone CO₂ à partir du pipeline de CO₂ que la compagnie Dakota Gasification Company, située dans le Dakota du Nord, projette de construire, jusqu'au champ pétrolier Weyburn, où les exploitants du champ utiliseraient le CO₂ pour améliorer la récupération du pétrole des gisements.

Le pipeline aurait une capacité initiale pouvant atteindre 2,7 millions de mètres cubes par jour et une pression maximale de service d'environ 15 000 kPa. Sa construction s'achèverait à l'automne de 1999 et il entrerait en service en décembre 1999. Le coût du projet est estimé à 13,67 millions de dollars.

L'Office sollicite actuellement les commentaires du public et des ministères fédéraux sur une ébauche de portée d'évaluation environnementale du projet Souris. L'ébauche repose sur les directives concernant les exigences de dépôt de l'Office.

On peut obtenir une trousse d'information contenant l'ébauche et la documentation pertinente en communiquant avec Mary Lou Scharf par téléphone au (403) 299-3988 ou au 1-800-899-1265, par télécopieur au (403) 292-5503, par courrier électronique à l'adresse Internet schamary@neb.gc.ca, ou par la poste à l'adresse suivante : M. L. Mantha, Secrétaire, Office national de l'énergie, 311, Sixième Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 3H2, (403) 292-5503 (télécopieur). On peut aussi en obtenir une copie par l'entremise de la bibliothèque de l'Office.

Comme il est expliqué plus en détail dans la trousse, l'exercice de détermination de la portée consiste à déterminer la portée du projet, les éléments à évaluer et la portée de ces éléments. Les décisions finales à ce sujet, basées sur les commentaires reçus, fourniront un cadre pour l'évaluation environnementale du projet Souris.

Les commentaires écrits doivent être déposés auprès du secrétaire au plus tard le 15 décembre 1997.

Le secrétaire
M. L. MANTHA

[49-1-o]